



Maine et Loire

Vague de chaleur, acte 3

FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

☑ [HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

✉ fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

La réponse positive de la direction pour adapter les horaires d'ouverture des postes et services en fonction des vagues de chaleur.

Suite aux demandes du syndicat FO DGFIP 49 LA DIRECTION LOCALE REpond POSITIVEMENT !

Réponse de la direction le 26 juillet en début d'après midi

Bonjour Monsieur Lucas,

Un message avisant les chefs de service de la possibilité pour les agents d'aménager leurs horaires de travail a été envoyé en ce début d'après midi, une communication est en cours sur le site local.

Bien cordialement,

2eme demande FO DGFIP 49,

Angers le 26 juillet 2018 à 11h50,

Monsieur le Directeur,

Suite à la réponse reçue, je me permets d'intervenir à nouveau sur la situation de chaleur enregistrée dans les sites de la DDFIP de Maine et Loire.

Ce mail précise qu'en la matière "le dispositif repose sur une situation caniculaire ou pas". Vous attirez l'attention sur le fait que vous suivez la communication de la préfecture "pour prendre des mesures adaptées en temps voulu".

Comme vous l'indiquez, vu qu'il n'y a nul besoin d'attendre une situation caniculaire, je vous demande de laisser à l'appréciation des agents et des responsables de postes et services la liberté de mettre en œuvre ce dispositif. Les situations étant différentes d'un site à l'autre (climatisation, structure des locaux...). Aujourd'hui est annoncée une température de 35 degrés.

Pour FO DGFIP 49, les agents en souffrance sont les plus à même d'apprécier leur condition de travail actuelle. L'attente d'un éventuel feu vert des services préfectoraux ne nous semble pas la réponse la plus adaptée.

Par conséquent, je vous demande de vouloir m'indiquer quels sont les obstacles réglementaires qui empêchent la mise en place de suite de ce dispositif dans les services de la DDFIP.

Cordialement,

Pour le bureau FO DGFIP 49

Christel Lucas

AVEC FO DGFIP 49, PRIORITE AUX AGENTS !